

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ASSOCIATION M.J.C.
27, Rue de Lavaud
23 300 LA SOUTERRAINE

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association M.J.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDAMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire au comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimerons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre présidente et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait Feytiat, le 15 avril 2019



Julien CARREAU
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N/N-1	
		Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	15 473	14 682	791			
	Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes				791		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations corporelles						
	Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilitisations en cours Avances et acomptes	161 696 230 001 158 814 212 848 17 153 2 882	158 814 212 848 17 153 2 882	7 006 32 440 15 240	4 124 15 287 15 240	58,86 47,12	
Total I		422 410	386 344	36 066	54 686	18 620	34,05
Comptes de liaison	Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances (3) Créances usagers et comptes rattachés Autres créances Valeurs mobilières de placement Instrument de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	25 747 188 500 4 589 164 485 389 615	711 188 500 4 589 164 485 711	25 036 188 500 4 589 164 485 388 903	18 308 203 764 4 589 225 840 458 442	6 728 15 264 7,49 27,17 15,17	36,75 7,49 27,17 15,17
	Total III						
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		812 025	387 055	424 969	513 128	88 159	17,18

(1) Doit être au val
(2) Doit à moins d'un an
(3) Doit à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N/N-1 Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres	357 592	357 592		
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
FONDS ASSOCIATIFS	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	332 909	284 483	48 425	17.02
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Défis)	55 138	48 425	6 713	13.86
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports	120 427	120 427		
FONDS ASSOCIATIFS	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financiers				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	12 450	25 876	13 425	51.88
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires	102 422	170 986	68 563	40.10
	Total I				
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	116 742	107 187	9 555	8.91
	Provisions pour charges				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources	116 742	107 187	9 555	8.91
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
DETTES (1)	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	90 408	135 281	44 872	33.17
DETTES (1)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 346	66 982	14 365	21.45
	Dettes fiscales et sociales				
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 032	673	359	53.29
	Autres dettes				
DETTES (1)	Instrument de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	33 018	32 020	998	3.12
Comptes de Régularisation	Total IV	205 805	234 955	29 150	12.41
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		424 969	513 128	88 159	17.18

(1) Doit à plus d'un an

(2) Doit à moins d'un an

(3) Doit concorder avec les soldes créditeurs de banques

172 787

202 936

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N/N-1 Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	399 121	403 275	4 154	1.03
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Subventions d'exploitation	553 029	580 565	27 535	4.74
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	9 177	15 494	6 318	40.78
Collectes				
Cotisations	2 792	528	2 264	428.99
Autres produits				
Total I	964 119	999 862	35 743	3.57
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes	336 203	357 008	20 805	5.83
Impôts, taxes et versements assimilés	32 735	33 574	839	2.50
Salaires et traitements	502 458	518 765	16 307	3.14
Charges sociales	117 885	116 488	1 397	1.20
Dotations aux amortissements et aux provisions	22 320	23 143	823	3.55
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	470		470	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	9 535	11 314	1 759	15.55
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	3 713	4 493	780	17.35
Total II	1 025 341	1 064 785	39 444	3.70
I - Résultat d'exploitation (I-II)	61 222	64 923	3 701	5.70
Quotrs-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N/N-1 Euros	%
Produits financiers	985	1 172	187	15,95
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	985	1 172	187	15,95
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	985	1 172	187	15,95
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	60 236	63 751	3 514	5,51
Produits exceptionnels	10 345	6 031	4 314	71,54
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	27 034	20 532	6 502	31,67
Charges exceptionnelles	21 936	5 207	16 729	321,31
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	21 936	5 207	16 729	321,31
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 098	15 325	10 227	66,74
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+II+III+V+VII)	992 138	1 021 566	29 428	2,88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 047 277	1 069 991	22 715	2,12
Solde intermédiaire	55 138	48 425	6 713	13,86
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	55 138	48 425	6 713	13,86
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les résultats décomposés sont : Centre social..... - 31 332,10 €
Eden - 23 806,20 €

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les états financiers ont été établis en conformité avec :
- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- La loi n°83 353 du 30 Avril 1983

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Un litige non dénoué existe avec une prestataire téléphonique. Il a été inscrit en dettes fournisseurs un montant de 42 741,59 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Révaluations	Acquisitions	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	14 573	161 165	37 140	190 592	388 897	15 240	418 710
				Installations techniques, Matériel et outillage industriel	Installations générales, agencements divers	Matériel de bureau et informatique, Mobilier	TOTAL	2 269	2 800	Autres participations	TOTAL	3 700

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	TOTAL	14 573	109	14 682	Autres immobilisations incorporelles
					Installations techniques, Matériel et outillage industriel	154 159	4 655	158 814	
					Matériel de bureau et informatique, Mobilier	162 215	15 348	177 563	
					Emballages récupérables et divers	33 076	2 209	35 285	
					TOTAL	349 451	22 211	371 662	
					TOTAL GENERAL	364 024	22 320		
								</	

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances			
Autres créances clients	25 747	220 541	220 541
Impôts sur les bénéfices	1 489	184 822	184 822
Taxe sur la valeur ajoutée	2 190	2 190	2 190
Debiteurs divers	6 293	6 293	6 293
Charges constatées d'avance			
TOTAL	33 018	33 018	33 018

Etat des dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	90 408	90 408	90 408
Personnel et comptes rattachés	39 477	39 477	39 477
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 262	38 262	38 262
Autres impôts taxes et assimilés	3 607	3 607	3 607
Autres dettes	1 032	1 032	1 032
Produits constatés d'avance	33 018	33 018	33 018
TOTAL	205 805	205 805	205 805

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	184 749
Total	184 749

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	50 664
Total	50 664

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.
Les engagements ont été constatés sous forme de provision pour risques pour un montant de 116 742 € charges comprises.

Mise à disposition gratuite de locaux : Centre Social

L'association MJC bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux suivants:

- par la Commune de La Souterraine :
 - Bâtiment Central Rue de Lavaud
 - Salle de danse bâtiment St Joseph
 - Salle dans les locaux de l'école Tristan l'Hermite
 - Salle de musculation au gymnase à La Parondelle
 - Salle au gymnase à l'école Tristan l'Hermite
 - Cantine école Tristan l'Hermite
 - Trois classes et un préau à l'école Tristan l'Hermite
- L'association MJC bénéficie de la mise à disposition gratuite par l'Office Publie des HLM :
- un appartement HLM au Puycharraud.

Mise à disposition gratuite de locaux : Cinéma EDEN

- Un local à usage de salle de cinéma Place St Jacques.

Mise à disposition gratuite par la communauté de communes : Centre Social :

- Centre Aquatique : valeur locative non chiffrée.

Contributions volontaires en nature 2018 : Commune de La Souterraine :
Mise à disposition gratuite d'un local situé 27 Rue de Lavaud à La Souterraine : valeur locative 37 200 €.
Travaux effectués par la commune de La Souterraine : fluides, diverses réparations, entretien chaudières Cinéma : 528,52 €.
Mise à disposition gratuite d'un local à usage de salle de cinéma Place St Jacques à La Souterraine : valeur locative non chiffrée.

Contributions volontaires en nature 2018 : Communauté de Communes :

Local situé Rue Amédée Carriat : valeur locative : 15 000 €